

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 28 AVRIL 2011

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, GINIEIS, BITAILLOU, Mme REGUEIRO, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

Pouvoirs :

Anne-Marie ANCHEN	à	Jean BEDECARRAX
Jacques CARSUZAA	à	Jean-Marie GOUINEAU
Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
Marie-Lyse GASTON	à	Philippe GARROTE
Véronique PEBEYRE	à	Bernard UTHURRY
Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU
Nicolas MALEIG	à	Gilles BITAILLOU
Patrick MAILLET	à	Dominique QUEHEILLE

Suppléants :

Pierre CASAUX-BIC	suppléant de	Jean-Claude ELICHIRY
Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
René PETUYA	suppléant de	Jean SARASOLA
Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
Georgette SALHI	suppléante de	Anne BARBET
Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINÉ

Excusés : Patrick SEBAT, David LAMPLE, Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, André LABARTHE.

RAPPORT N° 280411 - 30

SCOT : ADHESION A LA FEDERATION NATIONALE

Monsieur GAILLAT informe que, créée à l'issue des Rencontres Nationales des SCOT de 2010, la Fédération Nationale des SCOT a pour ambition de rassembler les structures porteuses de Schéma de Cohérence Territoriale dans l'objectif d'être :

- Un lieu d'échange d'expérience et de formation auprès des élus et des techniciens des SCOT
- Un centre de ressource et de réseaux pour accompagner et faciliter le travail des élus et des techniciens
- Un interlocuteur du monde des SCOT auprès des partenaires et de l'Etat
- Un lieu de réflexion et de prospective, acteur des débats nationaux sur les questions d'urbanisme et d'aménagement

Ce partenariat peut trouver une première traduction avec l'établissement du Document d'Aménagement Commercial (DAC) que la CCPO doit établir.

Ce document constituera le volet commercial du SCOT. Il servira de cadre et de référence pour toute demande d'offre commerciale nouvelle de plus de 1 000 m² dans un souci de prise en compte du développement durable, d'aménagement équilibré du territoire et de respect de la concurrence et de la liberté d'entreprendre.

Il nous appartient d'engager les réflexions nécessaires et nous pourrions être accompagnés par la Fédération Nationale qui a déjà entrepris des démarches en ce sens auprès du Pouvoir Législatif.

Les statuts de la Fédération Nationale des SCOT sont joints en annexe à la présente délibération.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADHERE** à la Fédération Nationale des SCOT
- **VERSE** à la Fédération Nationale des SCOT la somme de 500.00 € correspondant à la strate de population du périmètre du SCOT, conformément aux conditions d'adhésion précisées à l'article 5 des statuts
- **DESIGNE** M. Jean-Etienne GAILLAT en tant que représentant titulaire du SCOT du Piémont Oloronais à l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOT
- **DESIGNE** M. André PAILLAS en tant que représentant suppléant du SCOT du Piémont Oloronais à l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOT
- **AUTORISE** M. Le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour, 28 avril 2011

Suivent les signatures.

Le Président

Jean Etienne GAILLAT